

# Domaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

7 mai 1992 - n° 1082  
Hebdomadaire romand  
Vingt-neuvième année

## Le choix des priorités

Le projet d'achat des F/A-18 risque bien de susciter l'un de ces débats homériques dont la Suisse a le secret et qui lui tiennent lieu de rite politique, comme dans certaines démocraties parlementaires on renverse le gouvernement ou l'on change de majorité pour se donner un peu d'air. Malheureusement ces célébrations stimulent les passions et approfondissent les antagonismes de manière inversement proportionnelle à l'importance politique des enjeux réels.

Le projet de moderniser l'aviation militaire et le choix du type d'appareil ont été conçus avant l'effondrement des blocs. Ils ne s'intègrent pas dans une conception renouvelée de la défense et de la sécurité en Europe qu'exige pourtant la situation géopolitique actuelle. Le Parlement n'en a pas encore débattu qu'il se trouve placé devant le choix d'un investissement lourd qui préjuge de cette conception nouvelle. La classe politique est maintenant mise sous pression par l'initiative populaire du Groupe pour une Suisse sans armée, planifiée par ses auteurs pour être déposée rapidement et aussitôt présentée au souverain.

Quel que soit le cas de figure envisagé, les résultats ne peuvent peser que négativement sur les échéances européennes qui attendent la Suisse. Ou l'initiative est très rapidement soumise à la votation — point besoin d'un message longuement élaboré ni d'un interminable débat parlementaire — et le pays se trouve déchiré par une campagne où les slogans le disputeront au déchaînement des passions, au moment même où le peuple et le Parlement devraient consacrer toutes leurs énergies à débattre et à préparer la ratification du Traité sur l'Espace économique européen. Ou le Conseil fédéral et les Chambres traitent sans hâte l'initiative, comme la procédure les y autorise, et renvoient de plusieurs années la votation populaire, non sans que le Conseil national ait

cette année encore confirmé la décision d'achat du Conseil des Etats. C'est alors la crise de confiance garantie à l'égard d'autorités qu'on accusera de museler les droits populaires de peur d'un désaveu. Comment dès lors aborder la campagne sur l'EEE dans des conditions favorables, alors que l'enjeu exige le front politique le plus large et l'engagement décidé des autorités ?

La seule issue consiste à clore ce débat, inopportun dans les circonstances présentes. Le Conseil fédéral, en persistant à pousser ce dossier, a commis une erreur politique, tout comme le Conseil des Etats qui l'a suivi les yeux fermés. Le Conseil national peut encore réparer les dégâts: en juin, il refuse d'entrer en matière, non parce qu'une poussée pacifiste s'est soudain manifestée en son sein, mais parce qu'une majorité a reconnu que la priorité de l'agenda politique est européenne et que la guéguerre entre partisans et critiques de l'armée peut attendre sans dommage.

Ce retour aux véritables priorités vaut largement les 50 millions déjà versés en guise d'acompte.

JD

### Les ailes du prestige

(pi) 18 millions d'investissements et 800 000 francs annuels, c'est le prix pour les pouvoirs publics de la nouvelle liaison Crossair Sion - Kloten. Il s'agit donc de deux vols par jour avec un avion d'une capacité de 33 places, dont le taux d'utilisation n'atteindra en tout cas pas les 65% qui auraient permis une couverture des frais.

Cela peut paraître cher quand les CFF envisagent la fermeture de leurs lignes régionales les plus déficitaires.

Mais il est évidemment moins prestigieux d'investir entre Saint-Maurice et Saint-Gingolph, tronçon qui aurait bien besoin de quelques millions pour être revitalisé, qu'entre Sion et Zurich.

# Du 2 mai au 6 décembre

**Pour que l'EEE se concrétise, la votation populaire devrait avoir lieu le 6 décembre 1992. Les particularités du système politique suisse ne doivent pas être prétexte à retard, mais au contraire une preuve de notre capacité d'adaptation au rythme européen.**

(ag) Après le paraphe, la signature. Reste la ratification. Partout, au Parlement européen et dans les parlements nationaux de la CE et de l'AELE, elle semble acquise sans traînement des pieds. Mais, en Suisse, la décision du peuple et des cantons ne se préjuge pas comme un décompte préalable d'un vote de députés.

Les données sont désormais clarifiées sur le front intérieur. La signature enlève aux plus pressés des zélateurs l'espoir, secret ou déclaré, de voir échouer ce maltraité. Par appréciation objective, ils savent qu'ils devront le défendre. L'enthousiasme sied à la politique; mais les batailles ne se gagnent pas aux seuls coups de clairon. De l'envolée à la tactique.

## Eviter les vaines querelles

Le dépôt immédiat d'une demande d'adhésion était ressenti par eux comme la condition du ralliement à une étape intermédiaire. Le Conseil fédéral en a décidé autrement, sans qu'il ait encore rendu public ni son choix ni ses motivations. Mais la nouvelle officielle a provoqué dans la presse de la «movida» des réactions qui, plus qu'au journalisme d'opinion et de polémique, s'apparentent au journalisme de la crise de nerfs.

## Prospective

(jd) La prospective est tâche difficile, surtout lorsqu'on cherche à décrire le futur trop en détail. En témoignent les prévisions du célèbre futurologue américain Hermann Kahn établies il y a vingt-cinq ans à propos de l'Allemagne: troubles et violences de rues en Allemagne de l'Est ou à Berlin qui débouchent sur l'ouverture du rideau de fer par les insurgés en plusieurs points.

Les dépenses mondiales annuelles d'armement se montent à 1000 milliards de dollars. Un quart de cette somme suffirait à financer le coût annuel des programmes susceptibles de résoudre

Il n'en demeure pas moins que le Conseil fédéral doit annoncer avec force sa volonté d'intégrer la Suisse à la Communauté. Ceux qui veulent s'en tenir à un traité d'association ne pourront pas crier à la tromperie le jour où la demande sera déposée. Ils seront d'ailleurs d'autant plus confortés dans leur volonté d'assurer une position d'attente. Le vœu que l'on doit exprimer aujourd'hui, c'est que le Parlement ne rouvre pas cette querelle, désormais nuisible par division des forces. En revanche, il lui appartient de travailler de telle manière que la votation puisse avoir lieu cette année même.

## Réformes intérieures

L'article final de l'accord (art. 129, al. 3) prévoit l'entrée en vigueur pour le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Certes, une réserve permet à un pays contractant de notifier sa ratification jusqu'au 30 juin 1993. Mais ce délai ne sera vraisemblablement utilisé que par la Suisse. Elle n'a pas intérêt à se singulariser. La Suède l'a déjà fait comprendre sans précautions diplomatiques. Ne sous-estimons pas la valeur symbolique des dates dans la construction européenne et notamment celle du 1<sup>er</sup> janvier 1993 à laquelle est attaché pour la Communauté l'Acte unique.

les principaux problèmes actuels de l'humanité: salubrité des eaux (50 milliards), énergies renouvelables et amélioration des rendements énergétiques (50 milliards), annulation de la dette du tiers-monde (30 milliards), lutte contre l'érosion des sols (24 milliards), logement des sans-abri (21 milliards), élimination de la faim et de la malnutrition (19 milliards), soins médicaux (15 milliards), stabilisation de la population (10,5 milliards), prévention du réchauffement de l'atmosphère (8 milliards) et des pluies acides (8 milliards), préservation de l'aire forestière (7 milliards), élimination de l'analphabétisme (5 milliards) et protection de la couche d'ozone (5 milliards). ■

Source: World Game Institute, Philadelphie

Mais les raisons sont aussi de politique intérieure. L'Europe bousculera nos habitudes; cette volonté d'adaptation, le Parlement doit démontrer par sa pratique nouvelle qu'il en est capable. Pour cet objet, il peut concilier et le sérieux du travail et la rapidité. Cette démonstration serait le meilleur lancement du vote populaire. La procédure, extraordinaire dans son calendrier serré, serait la mesure, comprise par les citoyens, d'un événement exceptionnel. L'accord d'une forte majorité sur le rythme renforcera et amplifiera l'accord sur le fond. L'Europe exigera de surcroît des réformes intérieures profondes (agriculture, fiscalité). Une ratification enlevée avec élan serait aussi signe d'une volonté politique d'entreprendre. Que soit relayée la demande gouvernementale par une campagne de presse qui formulerait cette attente et cette exigence: l'EEE entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1993. ■

## MÉDIAS

Le tirage contrôlé du *TagesAnzeiger* zurichois a de nouveau progressé en 1991 et a atteint 271 961 exemplaires (+ 4624 unités).

*K-Tip*, bimensuel lancé par l'équipe de Kassensturz de la Télévision allemande à franchi le cap des 120 000 abonnés. Un contrat entre la société éditrice et la SSRT prévoit qu'un bénéfice éventuel doit être utilisé pour réduire le prix de l'abonnement. Il est désormais en vente dans les kiosques.

Un nouveau quotidien, patronné par les deux grands quotidiens de Berne et Zurich pourrait voir le jour, à moins que les deux quotidiens badois, *L'Aargauer Tagblatt* et la *Badener Zeitung* éliminent leurs divergences et lancent un journal dont le tirage pourrait être supérieur à 100 000 exemplaires. *Klartext* a qualifié cette idée d'hypothèse de travail plausible.

Remarque cinglante d'un humoriste: «La télévision est très stricte sur la moralité de ses programmes. Les méchants y sont toujours punis — dans toutes les émissions. Sauf aux actualités.»

# La recherche du père

*La fascination des sauveurs providentiels, hommes ou femmes à poigne, est un rituel de la démocratie.*

(jd) Interviewée par une agence de presse à l'occasion de ses cent premiers jours au gouvernement fribourgeois, la conseillère d'Etat socialiste Ruth Lüthy a dit sa surprise de constater la faible marge d'autonomie d'un magistrat dans l'exercice de ses fonctions. C'est une remarque qu'on est peu habitué à entendre, une appréciation peut-être plus facilement avouable par une femme, moins soucieuse que les représentants du sexe dit fort de son image de marque et du prestige censé auréoler les gens de pouvoir. C'est en tous cas un témoignage de poids, venant d'une ancienne députée à qui il est arrivé de s'en prendre au gouvernement cantonal tout entier pour son immobilisme ou son absence de volonté politique.

## Jeu de société

C'est aussi un signe d'humilité et une incitation au réalisme bienvenus alors que se multiplient les appels à des exécutifs plus forts dirigés par des hommes de poids et de poigne, réponse classique mais simpliste aux situations difficiles. Certains en Suisse rêvent d'un régime parlementaire où un premier ministre pourrait s'appuyer sur une majorité stable et si possible à ses ordres. D'autres lancent des noms de papables pour le Conseil fédéral, de préférence jeunes et dynamiques, aux idées claires et au verbe brillant, dont on imagine qu'ils savent parler le langage que les Suisses veulent entendre. L'exercice est peut-être plaisant, considéré comme un jeu de société, mais il manque singulièrement de consistance pour être pris au sérieux. Comment donc ? Il suffirait de changer une tête ou deux au Conseil fédéral pour que le pays se porte mieux ? Certes le gouvernement actuel prête, sous certains aspects, le flanc à la critique. Mais ses hésitations, ses tergiversations, ses désaccords ne sont-ils pas en définitive le reflet des sentiments dominants de l'opinion publique, des difficultés des partis politiques à retrouver de nouvelles marques dans un environnement social et politique qui évolue et rend caducs les points de repères traditionnels ?

Précisément, dira-t-on, c'est une situa-

tion qui exige des hommes nouveaux aux objectifs clairement exprimés, qui montrent le chemin à suivre. Mais lorsque les sociétés se sont laissées séduire par des responsables providentiels, elles n'ont en général guère eu à s'en féliciter. Et la main de fer d'une Margaret Thatcher n'a pas fait connaître aux Britanniques les lendemains qui chantent.

## Travail de groupe

En démocratie, les adaptations nécessaires ne peuvent résulter que d'un travail de la société tout entière, d'une

adhésion du plus grand nombre et non du seul effort volontariste de quelques magistrats, aussi charismatiques soient-ils. Une collectivité ne se gère ni selon les formules à l'emporte-pièce du management à la mode ni à coup d'idées aussi carrées que réductrices — voyez le slogan passe-partout de la déréglementation — ni à force de séduction à la sauce télévisuelle.

On peut certes souhaiter des exécutifs plus dynamiques, plus communicatifs, mais c'est aujourd'hui de tous les secteurs de la société qu'on est en droit d'attendre ces plus. A cet égard, les faiblesses du secteur bancaire mises à jour dans les bilans actuellement publiés et les défaillances de plusieurs entreprises de l'industrie et du commerce nous paraissent plus lourdes de conséquences que les insuffisances relatives de nos gouvernants. ■

BERNE

## Bataille pour un siège

(cfp) Les électeurs du canton de Berne sont appelés aux urnes le 17 mai pour remplacer le socialiste René Bärtschi, démissionnaire du Conseil exécutif pour des raisons de santé. Trois candidats sont déjà connus, une femme et deux hommes. Le système majoritaire n'impose pas de dépôt de liste et ne permet pas d'élection tacite, de telle sorte que l'on peut s'attendre à d'autres candidatures. Mais seuls ceux qui ont les moyens d'une campagne intensive ont quelques chances.

Le parti socialiste a décidé de présenter une femme. Le congrès de Belp a tranché en faveur de la candidate «des champs» Dori Schaer (1942), ménagère, enseignante et députée au Grand Conseil, au détriment de la banlieusarde intellectuelle Margrit Meier (1945), ancienne haute fonctionnaire fédérale et actuellement secrétaire à l'Union syndicale suisse.

Les deux autres candidats viennent de la droite pure et dure, qui n'a pas de représentant direct au Conseil exécutif. Le Biennois Hans Gmünder, chef de service technique, conseiller de ville, est en liste pour le Parti des automobilistes; Christian Waber, de l'Emmental, entrepreneur, municipal et député au Grand Conseil, est le candidat de

l'Union démocratique fédérale (protestants engagés).

Dori Schaer était candidate au Conseil des Etats en automne 1991 et au Conseil national sur la liste féminine du Parti socialiste. Déjà candidate en 1987, elle fait une belle ascension dans la liste des viennent-ensuite, puisqu'elle a passé de la dix-septième place en 1987 à la première l'an dernier.

Waber et Gmünder ont aussi été candidats au Conseil national et obtenu un bon classement: premier et deuxième des viennent-ensuite. C'est Waber qui a le plus de chances contre Dori Schaer. En effet, l'Union cantonale des arts et métiers le soutient car il a exactement le profil recherché par les bénéficiaires des commandes publiques de l'Etat de Berne. Lors de son assemblée annuelle des délégués, l'UCAM a déclaré la guerre à la candidate Schaer et affirmé qu'il était impensable qu'elle accède à la direction des Travaux publics en raison de son attitude en matière de constructions et de planification, et notamment de ses professions de foi écologistes. Petit entrepreneur, membre de l'UCAM, Christian Waber a l'appui inconditionnel de son organisation, ce qui peut être décisif quand on connaît ses importants moyens financiers.

Les socialistes ont fait les frais de la réduction du nombre des membres du Conseil exécutif en 1990 et ont perdu l'un de leurs trois sièges. S'ils devaient en perdre encore un, le paysage politique du canton en serait sensiblement modifié. ■

# Le principe dans la Constitution

*La Suisse, démocratie «historique», va-t-elle enfin disparaître de la liste des brebis galeuses d'Amnesty International (AI) ? La peine de mort en temps de guerre a été récemment abolie et, le 17 mai, nous aurons à répondre à une question simple et fondamentale: faut-il compléter l'article 18, al. 1 de la Constitution fédérale («Chaque Suisse est tenu au service militaire») par cette phrase laconique: «La loi prévoit l'organisation d'un service civil» ?*

(fth) Depuis l'adoption de la loi Barras en juin 1991, et la modification du Code pénal militaire, les objecteurs de conscience vivent dans une sorte de purgatoire. Une certaine d'entre eux, condamnés, n'ont pas été emprisonnés depuis l'entrée en vigueur de la loi, le 15 juillet 1991: on attend de savoir comment ils vont purger leur peine. La consultation sur l'Ordonnance d'application sur l'astreinte au travail (OAT) vient en effet de s'achever (elle entrera en vigueur le 15 juillet 1992). Ce n'est

pas un vide juridique à proprement parler, mais la situation actuelle est nouvelle. La phase de transition de la loi Barras pourrait durer assez longtemps, aussi longtemps qu'il faudra pour qu'une loi sur le service civil, induite par la modification de la Constitution, soit adoptée.

Les objecteurs de conscience, dit l'OAT, et, précise le texte, les «objectrices», sont défini-e-s selon le Code pénal militaire comme des personnes qui ont des motifs éthiques crédibles et honorables; les

autres continuent à être considéré-e-s comme des réfractaires, une forme d'asociaux qui refuseraient de servir la communauté de quelque manière que ce soit. Le régime récent de l'astreinte au travail est donc bien celui de l'exécution d'une peine. Même si leur condamnation, qui continue au demeurant à être prononcée par un tribunal militaire, n'est plus inscrite au casier judiciaire central, les objecteurs sont encore tenus pour des citoyens indignes. La teneur de l'OAT est annonciatrice de l'esprit qui animera le projet de loi. Celle-là se veut d'ailleurs explicitement une sorte de répétition générale, avant l'élaboration de celle-ci.

## Refus d'introduire le libre choix

Le Conseil fédéral compte, pour 1991, 212 cas de graves conflits de conscience, sur 475 objecteurs condamnés. L'enjeu du nouveau texte constitutionnel n'est, bien entendu, pas dans les nombres: tout en affirmant vouloir décriminaliser l'objection de conscience, le Conseil fédéral anticipe en tenant un discours contradictoire et exclut d'ores et déjà que le libre choix entre le service militaire et le service civil figure dans la loi. Il s'agit d'une part de préserver la notion de «sanction», donc de faute et, par voie de conséquence, celle de preuve par l'acte: l'astreinte au travail est déjà d'une durée d'une fois et demi le service refusé; il s'agit aussi de maintenir la question sur le terrain éthique, moral, et surtout religieux, et de refuser d'entrer en matière sur toute autre forme de rejet du service militaire. L'argument essentiel pour écarter l'idée de libre choix n'est pas, lui, d'ordre éthique ou moral, mais d'ordre politique et idéologique: l'armée de milice — dont le citoyen-soldat est la cheville ouvrière — ne saurait souffrir qu'on se dérobe à ses devoirs.

Un autre enjeu est celui du diapason et du tempo européen. La Suisse ne peut en effet pas signer les grands traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment l'ICCPR (Pacte international relatif aux droits civils et politiques), tant qu'elle ne proposera pas de service civil.

## Un premier pas important

Nous aurons à voter sur «une solution consensuelle qui tient la route» selon le Conseil fédéral, élaborée conjointement par les partis gouvernementaux, sur proposition de Helmut Hubacher, solution qui a d'ailleurs amené le PDC à

FABRIQUE DE DP

## Etre plus qu'un lecteur

DP, faut-il le rappeler, est une entreprise commerciale sans but lucratif. Le journal a un prix de revient. Il ne touche pas de subvention; il renonce à toute recette publicitaire. Il ne vit que de ses abonnements. Le lecteur seul décide de la validité du produit. Le prix de revient est abaissé de deux manières. La première est technique, par le recours le plus poussé possible aux procédés de la microédition. La seconde, militante. L'ensemble du travail rédactionnel des collaborateurs n'est pas rétribué, à l'exception d'une correspondance de Bruxelles. Un seul journaliste professionnel assure la sortie du journal, avec l'appui d'une secrétaire. Les charges salariales de DP sont d'un poste et quart. Sortir, dans ces conditions spartiates, un hebdomadaire que nous croyons de qualité a une signification particulière dans une société où toute la communication est professionnalisée et, de plus en plus, concentrée. Ceux qui ont

parcouru le dernier Salon du livre ont pu mesurer ce que représente l'étalage des grandes maisons.

Ce rappel de fabrication n'a rien d'un SOS. Les finances du journal sont saines. Le taux de fidélité est très élevé (plus de 90%). Mais les quelques pourcents manquants (désabonnements, décès, départs) doivent être compensés, sous peine d'érosion.

Nos lecteurs peuvent nous aider de plusieurs manières. Etre nos diffuseurs dans leur entourage privé ou professionnel. L'abonnement, dans les meilleures conditions, peut être acquis de manière directe. Mais il est toujours simple de remettre une carte de demande d'un service à l'essai, pour que le choix soit libre. Ecrire à l'administration du journal pour les obtenir.

Un lecteur ou une lectrice peut engager une campagne plus systématique dans un rayon géographique, professionnel, associatif. Prendre alors contact pour la fourniture du matériel et le suivi.

Enfin, si un fidèle de DP souhaitait de manière plus durable, dans le cadre du conseil d'administration, organiser les actions promotionnelles, nous serions heureux de ce renfort. Nous écrire.

# Le prix de la décontamination

(pi) On connaît les exemples américains de bâtiments construits sur d'anciens sites industriels ou sur des décharges désaffectées et qu'il fallut évacuer à cause des résidus toxiques contenus dans les sols, dont les émanations sont dangereuses pour l'homme. Chez nous, plusieurs cas de pollutions, généralement mineures, de nappes phréatiques ou de cours d'eau ont été constatés à proximité de sites contaminés.

retirer son initiative populaire en février 1992. L'ordonnance doit en effet servir d'éprouvette à des «expériences» de gestion de ce travail de service civil, pour préciser les compétences des différents niveaux institutionnels, en particulier l'OFIAMT et les services cantonaux. En bref, il faut voir si cela... tient la route.

Souhaitons que tout ne soit pas à recommencer à zéro à cause d'un refus de l'amendement constitutionnel, alimenté par des manœuvres populistes.

## Essais non transformés

Lancée en 1903 par une pétition du pasteur Petavel de la Chaux-de-Fonds, l'idée de service civil a échoué devant le peuple à deux reprises: en 1977, l'initiative dite de Münchensstein fut balayée par un refus de plus de 60% des votants; elle demandait que les objecteurs de conscience au sens strict (conflits éthiques ou motifs religieux) puissent accomplir un service civil de «de valeur égale», donc de durée plus longue, que le service militaire.

En 1984, l'initiative «Pour un authentique service civil» qui introduisait la notion de preuve par l'acte, et avait pour but de désamorcer la question du jugement de la qualité des motifs, fut également refusée par une proportion semblable de votants.

Une première estimation, sur la base des enquêtes des cantons, arrive au chiffre de 40 000 sites pour l'ensemble du pays. Toutefois, 80% des zones suspectes ne présentent aucun risque. Il s'agit généralement de décharges d'ordures, de lieux d'entreposage, de remblais, etc. Restent tout de même 8000 sites portant la mention «à risque», qui nécessiteront analyses et surveillance. On connaît leur emplace-

Le premier pas que représente l'introduction du principe du service civil doit être franchi pour donner à celui-ci une assise légale. Sa formulation est générale, et c'est sa force. Les jeux ne seront faits qu'à l'adoption de la loi et c'est sur ce terrain-là que s'affronteront des conceptions divergentes.

## L'ardoise n'est pas totalement effacée

Le parti libéral, intraitable sur la question du libre choix, refuse dès maintenant d'entrer en matière sur le principe. Quarante organisations de défense des objecteurs ont écrit au Conseil fédéral en demandant à être associées à la mise sur le métier de la loi. Les syndicats auront à intervenir sur les conditions du travail accompli sous astreinte ainsi que sur le côté «dumping social» de l'affaire: la dévalorisation implicite des professions des secteurs choisis pour faire travailler les objecteurs (santé, assistance, sauvetage, environnement, agriculture de montagne, notamment). Les organisations de défense des droits de l'homme, elles, continueront à dénoncer la condamnation des objecteurs tant que tous les motifs de refus de servir dans l'armée ne seront pas reconnus comme valables et que le service civil ne sera pas accompli en dehors du système militaire. L'ardoise de la Suisse, en matière de droits de la personne, n'est pas encore tout à fait vierge. ■

Le n° 12 de *Liberté(s)*, le bulletin mensuel francophone de la section suisse d'Amnesty International consacre son dossier à l'objection de conscience.

ment, mais pas forcément ce qu'ils contiennent. Des enquêtes seront donc nécessaires auprès des administrations, des anciens exploitants ou propriétaires. Une tâche parfois difficile lorsque ces endroits ont changé de détenteurs et d'affectation depuis de nombreuses années.

Sur ces 8000 zones «à risque», 2000 environ doivent rapidement faire l'objet d'une étude approfondie. Les sites présentant un danger réel porteront le triste label de «sites contaminés» et devront soit être surveillés de très près, soit assainis. Cette dernière mesure devrait concerner environ 500 décharges, lieux de stockage ou usines, désaffectées ou en exploitation avec d'autres modes de production.

Les coûts de surveillance et d'assainissement devraient être à la charge des propriétaires-pollueurs. Mais même s'ils sont connus, il est douteux qu'ils soient en mesure de prendre ces frais en charge, tout comme les communes qui rechigneront à dépenser des sommes importantes pour réparer les méfaits de l'insouciance de naguère. Une révision de la Loi sur la protection de l'environnement actuellement en consultation prévoit donc de réglementer le financement de ces assainissements pour s'assurer de leur bon déroulement. Les pouvoirs publics seront amenés à prendre en charge la plus grande partie des frais.

Des travaux importants puisqu'ils devraient représenter environ 3 milliards de francs (800 millions de frais d'analyse et de surveillance, 2200 millions de frais d'assainissement).

Un bel exemple de report sur l'Etat des coûts que les pollueurs n'ont pas pris en charge à cause d'une absence de réglementation. ■

Source: *Protection de l'environnement en Suisse*, Bulletin de l'OFEP, 1/92.

## La facture

	mio de francs
6000 zones à surveiller à 50 000 fr.	300
1500 zones à surveiller à 200 000 fr.	300
2000 prélèvements d'échantillons dans des zones à contrôler en priorité	200
400 assainissements à 1 mio	400
80 assainissements à 10 mio	800
20 assainissements à 50 mio	1000
<b>Total</b>	<b>3000</b>

L'INVITÉ DE DP

# Un choix qui n'est ni économique, ni rationnel

Laurent Rebeaud

conseiller national écologiste

Plus les échéances approchent, et plus paraissent vaines les prétentions à fonder nos choix quant à l'avenir européen de la Suisse sur des critères rationnels. Les évaluations les plus subtiles, les pesées d'intérêts les plus objectives, les «check-lists» les plus scrupuleuses n'aboutissent, finalement, à aucune conclusion.

Car le futur est imprévisible. Et toute vision d'avenir, pour la Suisse ou pour l'Europe, relève plus de nos préférences intimes que de notre bon sens ou de notre science.

Sans doute serait-il naïf et dangereux d'idéaliser la Communauté européenne. Reconnaissons-la donc pour ce qu'elle est: un projet plutôt centralisateur, construit pour la puissance économique, peu fédéraliste et encore moins démocratique. Les

idéaux de l'Europe humaniste y font un peu tapisserie.

Nous pouvons bien frémir pour notre démocratie directe, notre fédéralisme, notre paix sociale, notre indépendance, nos juges dans nos vallées. Et nous frémissons à bon droit: tout cela, chez nous aussi, commence terriblement à faire tapisserie à l'heure de l'Uruguay Round et des budgets déficitaires. Mais la Communauté n'y est finalement pas pour grand-chose. L'adhésion ou l'«Alleingang» ne sont finalement que deux modalités de la même soumission aux prétendus impératifs économiques.

Les idéaux de l'Europe humaniste, dont la Suisse est dépositaire au même titre que ses voisins, réclament que l'économie soit encadrée, disciplinée, réglée au service de l'homme. Le ferons-nous mieux «dedans» ou «dehors» ?

A cette question, la raison ne répond pas. Ou alors elle fait semblant. Car au fond, ce sont les tripes qui parlent. Écoutons-les bien: les tripes helvétiques ne tiennent pas le même langage en deçà et au-delà de la Sarine.

Pourquoi nos confédérés alémaniques sont-ils, en général et en moyenne, plus hostiles que nous à l'adhésion de la Suisse à l'EEE ou à la CE ? Pourquoi ont-ils, au fond d'eux-mêmes, moins envie que nous d'y entrer ?

Surprise: les raisons économiques n'y sont pour rien. Au contraire: ce sont les cantons frontaliers qui auront probablement le plus à souffrir de la concurrence à l'ouverture des frontières. La Communauté menace plus le bien-être matériel des Genevois, qui veulent y entrer, que celui des Zurichois, qui ne veulent pas.

Le désir d'y participer ou de s'en protéger tient en réalité à des motifs d'identité culturelle. Les Suisses allemands voient, dans la Communauté, d'abord l'Allemagne; et ils ne veulent pour rien au monde se rapprocher des Allemands. Les Suisses romands, eux, voient dans la Communauté d'abord la France; et ils n'éprouvent pas les mêmes réticences à son égard. Si devenir «européen», c'était devenir un peu plus français, après tout pourquoi pas...

Les rapports des Suisses avec leurs langues nationales illustre très bien cette di-

vergence. Chez nos confédérés, on assiste à une montée constante et irrésistible du Schwytzerdütsch. C'est l'expression d'une pulsion collective profonde, puissante, qui traverse les générations, les classes sociales et les sensibilités politiques. L'allemand est déclaré langue étrangère. Rien de semblable chez les Romands. Nos patois sont liquidés depuis belle lurette. Notre patrie culturelle est la francophonie, et notre gouvernement culturel est en France. Même nos féministes militantes acceptent sans rechigner les verdicts de l'Académie française sur l'emploi prépondérant du masculin générique, alors que leurs consœurs alémaniques montent aux barricades chaque fois que l'absence d'un *-In* ou d'un *-Innen* leur donne à croire qu'on les oublie.

Donc, quoi qu'on en dise, notre choix européen ne sera ni économique, ni rationnel. Il sera culturel et identitaire. Et il présente un sérieux risque de divorce. Reste à savoir comment s'y prendre pour que le divorce n'ait pas lieu, et que la Suisse reste capable d'offrir à l'Europe ce qu'elle a de meilleur: sa culture politique. ■

## ici et là

Conférence-débat sur le thème **Comment sortir de la crise du logement ?** avec Philippe Biéler, secrétaire romand de l'ASLOCA, dans le cadre du cours d'économie nationale du professeur Lambelet. Mercredi 20 mai de 17.15 à 19 heures, dans la salle 263 du BFSH1, à l'Université de Lausanne-Dorigny.

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Frances Trezevant Honegger (fht)

Forum: Laurent Rebeaud

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

## EN BREF

Au début du siècle encore, de nombreux Suisses devaient émigrer pour trouver des conditions de vie décentes. Le *Sillon romand* a publié un article sur Emil Müller, un Argovien depuis peu centenaire, et qui a été fromager dans le Haut-Doubs. Quand il a quitté la Suisse à l'âge de vingt ans, deux de ses frères étaient déjà en Argentine et en Finlande. La vie du Fribourgeois Alexandre Tornare, décédé en 1933, a été retracée dans un livre récent que lui consacre sa petite-fille.

Les élections dans la localité de Pfungen, près de Winterthur, faisaient apparaître une forte proportion de bulletins socialistes et verts malgré l'absence de sections organisées. En mai 1991, une section socialiste a été créée. Elle a cherché à jouer le rôle de troisième force locale à côté de l'UDC et l'Association communale. Moins d'une année plus tard, elle a été dissoute. Le travail politique et les charges financières ont eu raison du courage de ses fondateurs.

# La ruine du sport-spectacle

*En Suisse, des clubs sportifs ne peuvent ou hésitent à passer en ligue A; un projet prévoit même que la fortune des clubs de hockey pourrait devenir le seul critère de sélection pour évoluer en ligue supérieure; aux Etats-Unis, les chaînes de télévision enregistrent des pertes importantes sur les droits de retransmission.*

(jg) Le sport dit spectacle est financièrement à l'agonie en Suisse. Cela concerne le football, le hockey sur glace et le basket, en Suisse romande surtout. Inutile de revenir sur les ennuis de nos grands clubs, la presse en a abondamment parlé.

Il suffira de rappeler qu'en football Wettingen a renoncé purement et simplement à rester en ligue A, faute d'argent, et qu'un autre, Yverdon, en passe d'obtenir sa promotion de ligue B en ligue A, hésite à franchir le pas pour la même raison. En hockey, les dirigeants ont le mérite de la franchise. Ils préparent un projet de championnat qui ne connaîtrait ni promotion, ni relégation. L'accès des clubs à cette compétition dépendra exclusivement des moyens financiers qu'ils pourront mettre en œuvre. C'est un pur décalque du système en vigueur en Amérique du Nord.

L'organisation sportive est totalement différente sur les deux continents. Chez nous une pyramide va de la petite association villageoise à la grande société citadine. Là-bas une forte différenciation des tâches. Certains clubs sont spécialisés dans la formation des jeunes et ne font que ça. Dans les sports d'équipes, la compétition amateur se pratique exclusivement dans le cadre des collèges et des universités au sein desquels recrutent les équipes professionnelles qui n'ont elles-mêmes aucune section amateur.

Le financement des grands clubs en Europe repose sur deux piliers et demi. Le premier est celui des recettes versées par les spectateurs. Elle est très importante en Espagne et en Italie et très incertaine en Suisse où elle représente souvent moins de 20% du financement en football.

Le second pilier s'appuie sur les parrains et autres mécènes qui financent les clubs pour leur gloriole personnelle. En Suisse, leur milieu social est très homogène. Le football ou le hockey sont des sports populaires. Les présidents de clubs sont généralement des hommes issus eux aussi des milieux populaires et qui ont, comme on dit, «réussi»: mécano ayant

fait fortune en ouvrant un, puis plusieurs garages, cafetier gagnant bien sa vie avec des pizzerias ou encore ancien maçon ayant bâti une prospère entreprise de génie civil. En général, les clubs sont aussi financés par des groupes d'amis, souvent de petits entrepreneurs, s'engageant à verser une somme assez élevée, parfois en échange de quelque faveur publicitaire.

Le demi-pilier enfin, ce sont les médias, surtout la télévision. Or les droits versés par la SSR pour transmettre football et hockey sont tout à fait dérisoires, de l'ordre de quelques millions de francs. Au moindre retournement conjoncturel, les sports d'équipe dits professionnels, le football en tout premier lieu, se retrouvent dans le marasme: peu de spectateurs, plus de parrains et pas d'argent de la télé.

En Amérique du Nord, il y a beaucoup de spectateurs comme pour le foot en Angleterre ou en Allemagne, beaucoup de parrains, comme en Italie la famille Agnelli, et beaucoup de droits télé, ce qui n'est le cas nulle part sur le Vieux Continent. La manne de la télévision joue même un rôle majeur dans les sports professionnels américains, comme lors des Jeux olympiques. Or, les principales chaînes viennent de subir des pertes gigantesques dans les retransmissions sportives, autrement dit elles n'ont pu rentabiliser avec la publicité les sommes versées aux organisations sportives.

C'est ainsi, selon le magazine *Fortune* du mois de mai, que CBS a perdu 367 millions de dollars dans ses contrats de baseball et de football américain et NBC 110 millions. Pendant ce temps les salaires des joueurs ont augmenté de 82 % en baseball au cours des deux dernières années et de 43 % en football américain. Les hockeyeurs ont obtenu une augmentation substantielle après une longue grève. Bref, soit le sport professionnel américain disparaît dans une faillite généralisée, soit, ce qui est plus probable, il va y avoir des ajustements très douloureux pour les portefeuilles des sportifs concernés. ■

## Changement de décor

(réd) Dans le cadre du programme «Observation du territoire suisse», les données utilisées pour la mise à jour des cartes nationales ont été recueillies de façon systématique afin de mieux cerner les modifications apportées au territoire et à son organisation. Sur une période d'observation de six ans, on a enregistré les modifications annuelles suivantes:

	Plateau y.c. agglomérations	Suisse
	14 613 km <sup>2</sup>	41 293 km <sup>2</sup>
<b>Surfaces</b>		
Nouvelles constructions et installations, surface urbanisée .....	1208 ha .....	1355 ha
Forêt nouvelle (rectification de limite forestière) .....	379 ha .....	1411 ha
Surfaces de vergers abattus .....	732 ha .....	732 ha
<b>Lignes</b>		
Routes et chemins locaux (3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> classe) .....	1200 km .....	2600 km
Nouvelles haies ou rangées d'arbres et d'arbres fruitiers .....	75 km .....	99 km
Haies ou rangées d'arbres fruitiers abattus .....	98 km .....	121 km
Nouveaux cours d'eau .....	2,9 km .....	9,2 km
Cours d'eau recouverts .....	68,2 km .....	85,7 km
Cours d'eau canalisés, rectifiés .....	0,9 km .....	10,7 km
<b>Eléments isolés</b>		
Nouveaux bâtiments hors des zones urbanisées .....	1274 .....	3019

# Pas de détente à l'horizon

(pi) Il y a un rapport très direct entre la population résidente et le nombre de logements existant dans un espace donné. Or on constate actuellement dans le canton de Vaud une tendance à construire moins de logements que ces dernières années, tendance qui semble devoir être durable si l'on en croit le nombre de demandes de permis de construire déposées. Par contre, parallèlement, la population résidente continue de croître alors que le nombre de personnes par ménage diminue: un ensemble de données qui ne laisse pas prévoir une réelle détente sur ce marché. Malgré quelques cas spectaculaires de bulles spéculatives qui ont éclaté, notamment sur la Côte où des immeubles et des villas étaient très largement surévalués, les prix ne semblent pas baisser ailleurs que dans les bilans des banques.

On peut diviser ces vingt dernières années en deux périodes (voir le graphique):

● De 1972 à 1985, avec une exception en 1981-1982, on a construit davantage

de logements que le canton n'enregistrait de nouveaux habitants. Le surplus a été absorbé par une diminution de la taille des ménages, probablement partiellement induite par une forte demande des jeunes: en 1970, on comptait encore 2,8 personnes par ménage, contre 2,4 dix ans plus tard.

● A partir de 1985, la tendance s'inverse: on met sur le marché, chaque année, un nombre relativement stable de logements, alors que l'accroissement de la population est plus marqué.

Si l'on considère qu'en 1985 le marché était tendu, c'est-à-dire que le nombre de logements vacants était insuffisant pour faire jouer un minimum de concurrence, que ce soit sur les loyers ou sur les prix de vente, la situation ne devrait donc pas s'améliorer rapidement.

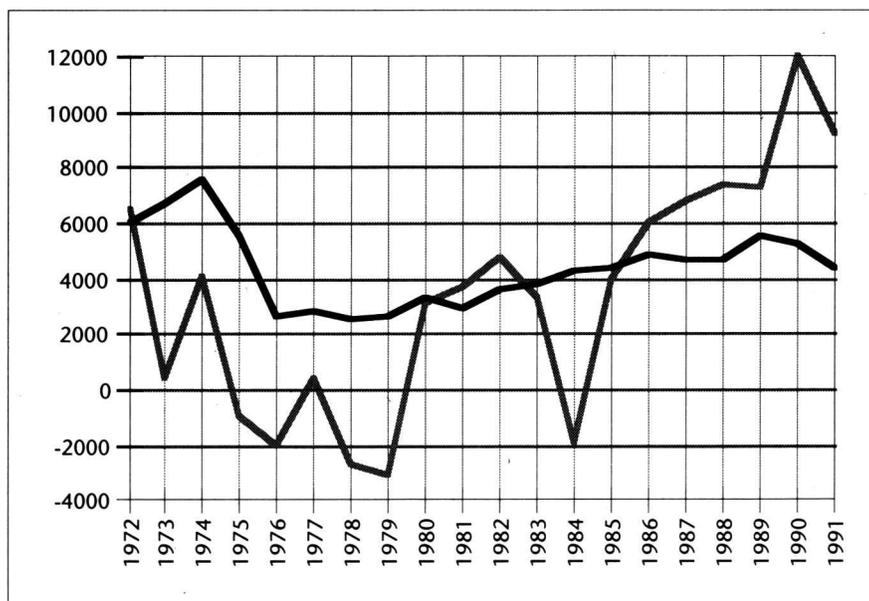
Il y a certes davantage de logements vacants aujourd'hui qu'il y a cinq ans, ce qui peut s'expliquer à la fois par le prix élevé de logements neufs construits en période de haute conjoncture et par une tendance des jeunes à rester

plus longtemps dans leur famille. Mais cette légère détente ne devrait pas durer: dans quelques années au plus tard, ces personnes seront à leur tour à la recherche d'un logement, demande qui sera encore accentuée par un nombre plus élevé de femmes en âge de procréer, donc de constituer un ménage. On constate d'ailleurs que le premier enfant est mis au monde plus tôt maintenant qu'il y a quelques années.

Notons encore que la villa est en constante régression: jamais depuis vingt ans le nombre de nouvelles constructions n'avait été aussi bas que l'année dernière: 608 nouvelles unités, contre plus de mille chaque année entre 1985 et 1987. Une tendance réjouissante pour l'aménagement du territoire, effet conjugué de l'augmentation des prix du sol et de la construction et d'une situation économique moins florissante qu'il y a quelques années. ■

Source: Numerus, avril 1992; Annuaire statistique du canton de Vaud 1991.

## Nouveaux logements et augmentation de la population dans le canton de Vaud, de 1972 à 1991



— Augmentation nette du parc de logements  
 - - Augmentation nette de la population résidente

## Au vert

Aussi bien pour les mouvements migratoires que pour la construction de logements, les augmentations se répartissent inégalement dans le canton. Ainsi le district de Lausanne enregistre une hausse du parc de logements qui n'est que de 0,4% (moyenne cantonale: 1,5%) et sa population n'augmente elle aussi que de 0,4% (moyenne cantonale: 1,6%, moyenne suisse: 1,2%). Le retour vers les campagnes proches des villes continue d'être marqué: Cossonay, Echallens et Oron, situés dans la couronne lausannoise, sont parmi les «mieux placés» tant du point de vue de la construction de logements que de l'augmentation de population. Mais c'est bien vers l'arrière-pays, et non plus au bord du lac, que les citadins et les nouveaux foyers se dirigent: Morges et Lavaux semblent avoir fait le plein et leur croissance, certes supérieure à celle du chef-lieu, reste modeste. Une évolution qui ne va pas résoudre les problèmes de péréquation entre communes lémaniques et celles de l'arrière-pays: les premières ont fait le plein de bons contribuables alors que les secondes voient arriver force familles qui se sont endettées pour acheter leur logement et dont les enfants vont à l'école.